

	COMPTE-RENDU	Référence	CM08042021
		Document du	09 avril 2021
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 02 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Martine DURIEU, 1^{ère} Adjointe, exceptionnellement au Centre de loisirs Capeau, le jeudi 08 avril 2021 à 19 h 00.

Etaient présents : M. le Maire, Mme DURIEU, M. DOUCENDE, Mme GOTTRA, M. BORIE, Mme RIEU, M. DALL'ORSO, M. GARCIA, M. VERDET, M. LAMOUREUX, M. HERVE, M. FABRE, M. CHLAKHOFF, Mme HALGAND, Mme THOMAS, M. MAIRE, M. FAURE, Mme WOLFF, Mme TRUTEAU, Mme BENARFA, M. CORBIERE, Mme MARTINEZ, Mme RICCI-JEAN, Mme PRADARELLI, M. COTTAREL, Mme JACOMACCI, M. FALLAMI, Mme VERA, M. BONVOISIN.

Ont donné procuration : Mme HEDDEBAUX, Mme ORTIGOSA, Mme SILVESTRE, M. DAVID.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 29 Procurations : 4 Quorum : 11

La séance est ouverte à 19h05 par M. Joël GUIN, Maire.

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

Élection d'un Président de Séance

M. le Maire demande à l'Assemblée, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en préalable à l'étude de l'ordre du jour, de se prononcer sur l'élection à main levée d'un président de séance, disposition spécifique à la séance de Conseil comprenant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Sur proposition de M. le Maire, Mme Martine DURIEU, 1^{ère} Adjointe, est élue à l'Unanimité pour assurer la présidence de cette séance.

Mme DURIEU propose pour Secrétaire de Séance M. Jean-Marc BORIE, élu à l'Unanimité.

Mme DURIEU donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Information

Mme DURIEU informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 19 h 00.

Mme DURIEU entame l'ordre du jour pour les points inscrits en Finances.

Finances

1. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2020

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020 comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES			
Dépenses de Fonctionnement	16 009 696,06 €	16 049 616,00 €	
Dépenses d'Investissement	5 613 708,22 €	4 300 397,41 €	441 370,76 €
RECETTES			
Recettes de Fonctionnement	16 009 696,06 €	17 585 637,40 €	
Recettes d'Investissement	5 613 708,22 €	6 311 283,70 €	70 818,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		1 536 021,40 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		2 010 886,29 €	
DEFICIT PAR D'INVESTISSEMENT			370 552,76 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		3 176 354,93 €	

M. le Maire ne participe pas au vote et quitte la séance.

Vote		
POUR : 27	CONTRE : 3	ABSTENTIONS : 2
	M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI	Mme VERA M. BONVOISIN

M. le Maire rejoint la séance.

2. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion 2020

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Budget Principal tel que dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2020.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 3	ABSTENTIONS : 2
	M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI	Mme VERA M. BONVOISIN

	COMPTE-RENDU	Référence	CM08042021
		Document du	09 avril 2021
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021			

3. Budget Principal – Affectation des Résultats 2020

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide :

- de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :
 - Article 002 (recette) – Excédent antérieur reporté 1 536 021,40 €
- de l'affectation de l'excédent d'investissement de l'exercice 2020 comme suit :
 - Article 001 (recette) – Excédent antérieur reporté 2 010 886,29 €

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 3	ABSTENTIONS : 2
	M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI	Mme VERA M. BONVOISIN

4. Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2021

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, rapporteur, qui présente ce budget section par section et chapitre par chapitre, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Principal 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement, à la somme de 16 056 000,40 €
- en section d'investissement, à la somme de 4 106 206,29 €.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 3	ABSTENTIONS : 2
	M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI	Mme VERA M. BONVOISIN

5. Budget Principal - Vote des Taux 2021

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales 2021 qui restent inchangés, comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti..... 44,38 %
correspondant au **Taux TFPB 2020 Communal reconduit (29,25%) + Taux TFPB Départemental 2020 transféré à la Commune** de par la réforme de transfert de la fiscalité du Département (15,13%)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti..... 75 %
Reconduction du Taux de 2020

Elle rappelle que le taux de la Taxe d'Habitation n'est plus soumis au vote de l'Assemblée.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM08042021
		Document du	09 avril 2021
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021			

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

6. Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques de Morières-Lès-Avignon (Année scolaire 2020-2021)

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune de Vedène au titre de la participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques pour 3 enfants scolarisés dans une école élémentaire de Morières-Lès-Avignon d'un montant de 2 400 € durant l'année scolaire 2020/2021.

Vote
Unanimité

7. Appel à projet « Plus en avant 2021 » du Conseil Départemental de Vaucluse – Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Sur proposition de Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de subvention de la Commune relatif à l'Appel à projet « Plus en avant 2021 » du Conseil Départemental de Vaucluse pour l'exercice 2021 afin de réaliser des travaux dans plusieurs bâtiments communaux, dont le coût est estimé à 153 317,67 € HT, pour améliorer l'efficacité énergétique. Ce dossier de demande de subvention s'ajoute au dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) voté en séance du Conseil Municipal le 11 mars 2021.

Vote
Unanimité

Mme DURIEU poursuit l'examen de l'ordre du jour en laissant la parole à M. le Maire pour l'étude des points inscrits en section Urbanisme.

Urbanisme

8. Taxe d'Aménagement – Suppression de l'exonération

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal supprime à compter de 2022 l'exonération facultative totale de la taxe d'aménagement pour les locaux d'habitations et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (autre que PLAI qui sont eux exonérés de droit), supprime l'exonération relative aux commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m².

	COMPTE-RENDU	Référence	CM08042021
		Document du	09 avril 2021
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021			

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

9. Avis sur vente « le Green » par la S.A. « Famille et Provence »

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la cession des 18 villas de la Résidence « Le Green », située Allée du Petit Green à Vedène sous réserve que ces logements soient vendus exclusivement à leurs locataires occupants après une période de location d'au moins 2 ans, la société SA « Famille et Provence » devant transmettre à la Commune une information à chaque vente de logement à son locataire et à chaque vacance de logement et approuve la rétrocession gratuite à la Commune de la voie « Allée du Petit Green », après remise en état de la voirie, des espaces verts et transmission des contrôles des différents réseaux et leurs remises en état éventuelles.

Vote		
POUR : 31	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
		Mme VERA M. BONVOISIN

Mme DURIEU poursuit l'examen de l'ordre du jour en laissant la parole à M. le Maire pour l'étude des points inscrits en section Foncier.

Foncier

10. Convention ENEDIS / Commune (Régularisation) – BI 307 Avenue Vidier – Réseau Aérien

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal abroge la délibération n°2020_2409_18 du 24 septembre 2020 et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour la parcelle BI 307, afin d'y établir à demeure un support ainsi qu'un câble aérien d'une longueur totale d'environ 14 mètres.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

11. Convention ENEDIS / Commune (Régularisation) – BI 307 Avenue Vidier – Réseau Souterrain

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal abroge la délibération n°2020_2409_18 du 24 septembre 2020 et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour

	COMPTE-RENDU	Référence	CM08042021
		Document du	09 avril 2021
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021			

la parcelle BI 307, afin d'y établir à demeure trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 13 mètres.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

12. Convention ENEDIS / Commune (Régularisation) – AL 146 et 147 – Groupe Scolaire Frederi MITAN – Réseau Souterrain

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal abroge la délibération n°2020_2409_18 du 24 septembre 2020 et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour les parcelles AL 146 et 147, afin d'y établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 85 mètres avec ses accessoires.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

13. Convention ENEDIS / Commune (Régularisation) – BH 272 – Chemin de la Banastière – Réseau Souterrain

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal abroge la délibération n°2020_2409_18 du 24 septembre 2020 et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour la parcelle BH 272, afin d'y établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 175 mètres avec des regards/coffrets.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

14. Convention ENEDIS / Commune – AS 260 – Allée de Gromelle – Réseau Souterrain

Sur proposition de M. le Maire, Rapporteur, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec ENEDIS ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier jusqu'à l'acte notarié pour la parcelle AS 260 afin d'y établir à demeure 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 5 mètres avec ses accessoires.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM08042021
		Document du	09 avril 2021
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021			

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

15. Bilan annuel des Opérations Foncières 2020

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve, comme chaque année et conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des acquisitions, cessions immobilières et droits réels immobiliers réalisés en propre sur son territoire ainsi que le bilan annuel réalisé par l'Etablissement Public Foncier PACA durant l'année 2020.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

16. Vente n°2021-01 – Maison AK 21 et 146 – Approbation du cahier des charges

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le cahier des charges préalable à la vente n° 2021-01 de la maison, sise rue Roumpo Quieu, parcelles cadastrées section AK n° 21 et 146.

Vote		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI Mme VERA M. BONVOISIN

Mme DURIEU poursuit l'ordre du jour pour les points inscrits en Administration Générale et donne la parole à M. le Maire.

Administration Générale

17. Adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 600 € et autorise M. le Maire à signer la convention de

	COMPTE-RENDU	Référence	CM08042021
		Document du	09 avril 2021
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021			

partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin de lancer la souscription publique et autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la Commune.

Vote
Unanimité

18. Adhésion à Association pour Festival Off

Sur proposition de M. DALL'ORSO, Adjoint délégué à la Vie économique, au Commerce, à l'Artisanat, à la Culture, à l'Animation et au Tourisme, Rapporteur, le Conseil Municipal, approuve l'adhésion à l'Association Festival et Compagnies pour un montant de 700 € et autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Festival et Compagnies afin d'intégrer la programmation du « Off les murs » sur la Commune.

Vote		
POUR : 30	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
		M. COTTAREL Mme JACOMACCI M. FALLAMI

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n°2021-011, 2021-015, 2020-118, 2021-017, 2021-019, 2021-020, 2021-021, 2021-022, 2021-023, 2021-024, 2021-026, 2021-027, 2021-028, 2021-030, 2021-031, 2021-033, 2021-034, 2021-040.

Questions diverses

Aux questions du groupe Vedène C'est Vous.

Pêche / Lac St Montange

M. COTTAREL demande si la Commune a reçu de la Fédération de pêche le devis relatif à la pêche électrique pour le Lac St Montange.

M. le Maire répond que non.

Aux questions du groupe Vedène Autrement.

Travaux Stade de la Calade-Frédéric ABBATE

Mme VERA demande si, dans les travaux prévus au Stade de la Calade-Frédéric ABBATE, il est prévu d'y créer des tribunes.

M. BORIE répond que non, que les travaux prévus ne sont que pour de la réfection.

M. le Maire ajoute que les travaux concernent la sécurisation du stade ainsi que la réfection des vestiaires.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM08042021
		Document du	09 avril 2021
		Version n°	1
		Page n°	9
Conseil Municipal du jeudi 08 avril 2021			

Parc Bardi

Mme VERA demande s'il existe un contrat d'entretien pour les agrès du parc Bardi. Elle signale que certaines infrastructures bougent ainsi que le géotextile installé sur les allées.

Mme VERA ajoute que cette demande d'information a été formulée auprès des Services Techniques mais n'a jamais obtenu de réponse.

M. le Maire précise que les interventions des Conseillers municipaux doivent être adressées au Cabinet ou aux adjoints délégués et non directement au personnel de la Mairie.

M. DOUCENDE répond qu'il y a un entretien effectué sur les structures de jeu et demande si Mme VERA s'est rendue récemment au Parc.

Mme VERA précise que c'est un administré qui l'a contacté pour l'informer des désordres et que pour sa part cela fait un mois qu'elle n'y est pas allée.

Taxe d'Ordures Ménagères

Mme VERA demande si l'alignement de la taxe auprès des Communes de l'EPCI est bien une obligation légale.

M. le Maire répond que c'est bien une obligation puisque la Chambre Régionale des Comptes par deux fois a soulevé le fait que le délai des 10 ans laissé est révolu et que le lissage de la taxe doit dorénavant être appliqué.

Société Publique Locale Grand Avignon Aménagement

Mme VERA demande si M. le Maire confirme sa nomination à la tête de la Société Publique Locale Grand Avignon Aménagement en création en tant que directeur.

M. le Maire précise que non, qu'il n'est pas directeur et qu'il est prévu une présidence tournante bénévole entre Mme HELLE et lui-même (3 ans chacun).

Communication des Procès-verbaux de séance

Mme VERA sollicite la communication des procès-verbaux une fois adoptés par l'Assemblée par courriel.

Mme DURIEU, 1^{ère} Adjointe, clôture la séance à 20h12.

Fait à Vedène, le 13 Avril 2021

La 1^{ère} Adjointe

Martine DURIEU



Affiché le **16 AVR. 2021**

Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Administration Générale après son approbation par les membres de l'assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.